



Société Radio-Canada

Observations

**Avis public CRTC 2003-54
Encourager les émissions dramatiques
télévisées canadiennes**

28 novembre 2003

RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

APPEL D'OBSERVATIONS : ENCOURAGER LES ÉMISSIONS DRAMATIQUES TÉLÉVISÉES CANADIENNES

AVIS PUBLIC DE RADIODIFFUSION CRTC 2003-54

1. La Société Radio-Canada est heureuse d'avoir l'occasion de participer à la procédure initiée par le Conseil dans le but de revoir les politiques et les approches qui permettraient d'augmenter l'offre et l'écoute des dramatiques canadiennes originales.
2. Le moment de cette procédure est particulièrement bien choisi étant donné la publication, le 6 novembre 2003, de la réponse du gouvernement du Canada au rapport du Comité permanent du Patrimoine canadien *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne*.
3. Compte tenu du fait qu'il n'est pas suffisant que les programmes canadiens se retrouvent sur les écrans de télévision canadiens, le gouvernement a annoncé ce qui suit :

« [L]e gouvernement prendra des mesures pour harmoniser ses mécanismes de réglementation et de financement de sorte qu'ils visent davantage à attirer des auditoires pour une programmation canadienne. Il croit notamment qu'il faut déployer des efforts particuliers pour augmenter les auditoires des dramatiques canadiens de langue anglaise. Les succès de ces efforts pour attirer de nouveaux auditoires vont certes varier selon les divers genres d'émissions canadiennes. »

4. CBC/Radio-Canada se réjouit de l'engagement du gouvernement à l'égard des dramatiques canadiennes et de sa volonté de mieux coordonner les instruments de réglementation et de financement du système canadien de radiodiffusion afin d'aider à augmenter l'auditoire. Il s'agit là de conditions essentielles si l'on veut résoudre le dilemme des dramatiques.
5. En formulant ses commentaires, CBC/Radio-Canada fournit une réponse aux questions spécifiques posées par le Conseil. Cependant, avant d'y répondre, CBC/Radio-Canada croit qu'il est nécessaire de formuler cinq considérations importantes :
 - 1) les défis économiques auxquels doit faire face la production d'émissions canadiennes;
 - 2) la nécessité de financements gouvernementaux et de moyens d'appui à la programmation canadienne, et plus particulièrement, aux dramatiques;
 - 3) les dramatiques, la programmation canadienne, et CBC/Radio-Canada;
 - 4) les besoins différents des radiodiffuseurs privés et publics; et
 - 5) le rôle des incitatifs réglementaires.

Les défis économiques auxquels doit faire face la production d'émissions canadiennes

6. Il n'existe pas de pays au monde qui ne tente pas de trouver les moyens de développer une production audiovisuelle domestique en raison de la domination des États-Unis. On ne peut ignorer l'attrait des productions américaines à haut budget et de haut calibre auprès des auditoires. Ce défi est tout particulièrement de taille au Canada, en raison de la proximité des États-Unis et de l'omniprésence de leur programmation. Ainsi, les programmes en provenance des États-Unis continuent de s'accaparer une part considérable du temps d'écoute des Canadiens, particulièrement dans le marché de langue anglaise. La valeur de la proposition est tout à fait intéressante tant pour le public que les radiodiffuseurs qui se trouvent à pouvoir inscrire dans leur grille ce type de programmation à une fraction de son coût de production.
7. Les forces du marché font en sorte qu'il demeure plus rentable d'offrir de la programmation étrangère plutôt que des émissions qui reflètent les valeurs et des points de vues canadiens. Il vaut la peine de considérer les points suivants :
 - Dans le marché de langue anglaise, les coûts de production des émissions dramatiques canadiennes percutantes (high-impact drama) demeurent considérables – entre 2 M\$ et plus de 2,5 M\$ l'heure. Afin d'obtenir le maximum de points accordés en vertu des nouvelles règles du FCT pour le montant de la licence versé par les radiodiffuseurs, ceux-ci vont déboursier 300 K\$ pour un heure de dramatique canadienne qui en retour devrait générer des recettes publicitaires variant entre 65-90 K\$ seulement. Pour le marché canadien de langue française, il en coûte cinq fois plus pour produire des émissions canadiennes que d'acquérir des productions américaines doublées.
 - Les droits de diffusion en substitution simultanée des comédies de situation et des dramatiques américaines les plus populaires coûtent entre 100-125 K\$ l'heure, ce qui représente environ le tiers de ce qu'il en coûte en droits de licence pour les émissions canadiennes. L'achat des droits de diffusion d'émissions américaines bénéficie également – sans frais supplémentaires – des campagnes publicitaires très agressives que déploient les réseaux américains pour promouvoir ces émissions. Les séries américaines populaires s'attirent de très vastes auditoires et peuvent exiger une prime sur les tarifs publicitaires au Canada; celles qui ont le plus de succès génèrent des revenus de l'ordre de 350-450 K\$ l'heure, ce qui représente de trois à quatre fois leur coûts d'acquisition, et cinq fois le revenu qu'un programme canadien très populaire est susceptible de générer.
 - Les producteurs d'émissions canadiennes de télévision du marché de langue anglaise récupèrent leurs coûts par le biais d'une combinaison d'aides publiques et de ventes à l'étranger. Jusqu'à 65 % des financements sont de source publique, comme par exemple le Fonds canadien de télévision, les crédits d'impôt, les aides des agences provinciales et les fonds de production privés issus de la réglementation du CRTC. Les droits de licence – privés ou publics – représentent jusqu'à 30 % du budget. Le reste provient des ventes à l'étranger.

8. Malgré ces forces du marché et compte tenu de notre structure de financement et de notre mandat, CBC/Radio-Canada a de façon répétée fait la démonstration que des émissions dramatiques canadiennes distinctives et de qualité dont le financement, le placement à l'horaire et la promotion sont adéquats, peuvent avoir de très bonnes chances d'inciter un très grand nombre de téléspectateurs canadiens à regarder une histoire canadienne. Par exemple, *Shattered City* a obtenu un auditoire moyen de 1,5 millions de téléspectateurs pour chacun des deux soirs consécutifs de sa diffusion. Cependant, tel que noté ci-haut, cette reconstitution d'un événement dramatique dans l'histoire canadienne a coûté très cher.
9. Il s'agit là du niveau de qualité et de la valeur de production auxquels s'attendent les Canadiens si nous voulons qu'ils délaissent l'écoute des émissions étrangères. Tout un défi, mais comme l'a noté avec justesse le Conseil dans son avis public :

Grâce aux dramatiques télévisées, la plupart des Canadiens participent à leur culture nationale et partagent l'évolution des valeurs sociales et des récits de passions humaines.

10. À la question « Comment encourager les dramatiques canadiennes de haute qualité? », notre réponse est qu'il faudra trouver un juste équilibre entre les mesures réglementaires et les mesures de financement du système si nous voulons réussir.

La nécessité de financements gouvernementaux et de moyens d'appui à la programmation canadienne, et plus particulièrement, aux dramatiques

11. On ne doit pas s'attendre à ce que les incitatifs réglementaires puissent remplacer à eux seuls des mécanismes de financement adéquats pour les radiodiffuseurs, tant privés que publics. Les radiodiffuseurs qui gèrent de manière responsable doivent le faire à l'intérieur de leurs ressources budgétaires, qu'il s'agisse de la marge de profit des radiodiffuseurs privés ou de la nécessité pour CBC/Radio-Canada d'équilibrer ses budgets.
12. Comme l'a très justement présenté Trina McQueen, « le problème crucial ... c'est le financement »¹.
13. Malheureusement, les moyens avec lesquels nous soutenons financièrement la production d'émissions canadiennes sont fragilisés. Les profits des radiodiffuseurs commerciaux subissent également la pression d'un contexte de concurrence accrue au sein du marché de la télévision. Puisqu'ils sont redevables à leurs actionnaires, qui à juste titre s'attendent à des profits, ceci a pour effet de réduire le niveau de financement disponible pour des projets qui sont déficitaires, tels que les dramatiques canadiennes. En ce qui concerne les financements publics, les crédits alloués à CBC/Radio-Canada ont été

¹ *Options dramatiques*, page 4.

récemment coupés de 10 M\$, tandis que l'inflation et la hausse des coûts des biens et services faisaient des pressions additionnelles sur notre financement de base. De plus, le financement du FCT a fait l'objet de coupures et son avenir est plus qu'incertain avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement au pouvoir. Le seul élément positif en ce qui concerne le financement de source publique est l'augmentation des crédits d'impôts pour productions domestiques, mais il n'est pas clair pour le moment que cela signifie une hausse progressive du financement ou une tendance à s'éloigner des autres mécanismes de financement public.

14. La disponibilité et la viabilité des productions dramatiques canadiennes distinctives sur nos écrans de télévision des marchés anglophone et francophone seront mises en péril si on ne peut bénéficier de niveaux adéquats de financement par l'entremise du FCT ou des crédits d'impôts.

Les dramatiques, la programmation canadienne, et CBC/Radio-Canada

15. En entamant la présente procédure, le Conseil notait le rôle central des émissions dramatiques pour l'identité culturelle de notre pays. Le Conseil concluait également que « Les dramatiques canadiennes devraient être la pierre angulaire du système canadien de radiodiffusion. »
16. Cet objectif du Conseil, tout à fait louable, représente un défi important pour les diverses composantes du système de radiodiffusion.
17. CBC/Radio-Canada a pour mandat de fournir des services de radio et de télévision à travers le pays, en offrant une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit les Canadiens. Dans ce but, la Société réunit des milliers de créateurs, d'artistes, de techniciens, de producteurs, de réalisateurs, de journalistes et d'acteurs parmi les meilleurs au Canada. Elle agit comme catalyseur afin de leur fournir les outils nécessaires pour créer les productions qui sauront ravir et toucher des millions de téléspectateurs et d'auditeurs canadiens.
18. En s'acquittant de son mandat, CBC/Radio-Canada doit maintenir une offre équilibrée aux heures de grande écoute en présentant une gamme variée d'émissions à laquelle s'attendent les auditoires. Cette programmation va des comédies aux dramatiques, en passant par les films, des prestations artistiques aux documentaires, et jusqu'aux nouvelles et aux affaires publiques.
19. CBC/Radio-Canada est le diffuseur et le promoteur par excellence de contenu canadien – la principale source d'écoute de programmation canadienne avec le tiers du total de l'écoute consacré à la programmation canadienne en soirée, quand la majorité de la population regarde la télévision. Au cours de la dernière année de radiodiffusion (2002-2003), la programmation canadienne diffusée au réseau de la Télévision anglaise a généré 1,3 milliards d'heures d'écoute. Les auditoires francophones ont consacré 900 millions d'heures d'écoute à des émissions canadiennes diffusées par Radio-Canada durant la même période.

20. CBC/Radio-Canada offre non seulement un haut niveau de contenu canadien tout au long de la journée, semaine après semaine; elle propose en plus une programmation équilibrée d'émissions canadiennes de tous genres. Environ un quart de la programmation est consacré aux émissions d'information et d'affaires publiques; un autre aux émissions canadiennes pour enfants et de variétés; une heure sur six de programmation est consacrée aux émissions dramatiques et de comédies; et les sports occupent un dixième de la grille horaire ou moins de l'ensemble de la journée.
21. CBC/Radio-Canada attire ce genre d'auditoires en raison de sa programmation équilibrée qui, tout en reconnaissant la place importante réservée aux dramatiques, doit constamment répondre aux attentes de ceux qui cherchent à être informés. C'est pourquoi nous devons également être attentifs au 1 million de Canadiens qui ont récemment regardé sur le réseau anglais de CBC *Grand Theft Auto*, l'épisode de début de saison de *Marketplace* - et ceux qui cherchent à se divertir avec des dramatiques – tels que les 1,5 millions de Canadiens qui ont récemment regardé chacun des deux épisodes de *Shattered City*. Ou encore, entre les 1,131 millions de francophones qui ont regardé la mini-série de fiction *Jack Carter* et les 717 000 qui se sont tournés vers le magazine d'affaires publiques *La facture* au cours de la semaine du 15 septembre 2003.
22. De grandes émissions d'affaires publiques canadiennes telles que *The Nature of Things*, *Marketplace*, *La facture*, *Zone Libre* et *l'Épicerie*, qui ne seraient sans doute pas offertes n'eut été l'existence du radiodiffuseur public, occupent une place importante dans la programmation aux heures de grande écoute. Toutefois, elles sont toutes en compétition avec les émissions dramatiques pour une place dans la grille. Tout est question d'équilibre.
23. À la télévision de CBC/Radio-Canada, les dramatiques prennent des formes diverses, et sont bien plus que le format d'émission considéré par plusieurs comme étant le format standard – une série de 13 épisodes d'une heure ou plus diffusée dans la même case horaire sur autant de semaines.
24. Au réseau anglais de télévision CBC, les émissions dramatiques proviennent de toutes les sous-catégories regroupées dans la catégorie 7 des émissions dramatiques, pas seulement d'une seule. Ceci est également vrai pour la télévision de Radio-Canada. Ainsi, le réseau anglais diffuse une série dramatique à multiples épisodes, par exemple *Da Vinci's Inquest*, en même temps que des dramatiques dans d'autres formats incluant la série comique *An American in Canada*, des sketches comiques tels que *22 Minutes* et *Air Farce*, des dramatiques à épisode unique, par exemple *Betrayed*, *Many Trials of Jane Doe*, *The New Beachcombers*, ainsi que des mini-séries ou téléfilms percutants tels que *Shattered City*, *Trudeau*, *Last Chapter*, *Random Passage*, etc. Nous sommes également reconnus comme une source d'émissions dramatiques en dehors des heures de grande écoute dans le cadre de notre programmation destinée aux enfants et aux jeunes.
25. Comme on peut le voir dans le tableau suivant, en 2002-2003 le réseau anglais de télévision CBC dominait le palmarès des émissions dramatiques/séries comiques canadiennes populaires, en occupant six des dix premières places du classement.

26. Et parmi les émissions spéciales dans la catégorie dramatiques/comédies, 11 des 15 émissions les plus populaires ont été diffusées par CBC. CBC est le seul radiodiffuseur de langue anglaise qui obtient une plus grande part d'écoute pour ses émissions canadiennes des genres dramatiques/comédies que pour ses émissions étrangères des mêmes catégories.

Auditoire des séries dramatiques/comiques canadiennes Année de radiodiffusion 2002-03

RANG	RÉSEAU	ÉMISSION	DENSITÉ (000)
1	CBC	Royal Canadian Air Farce (Fri)	799
2	CTV	Just for Laughs Gags	680
3	CBC	Da Vinci's Inquest	649
4	CBC	Red Green Show	610
5	CTV	The Holmes Show	556
6	CBC	Just for Laughs	551
7	CBC	American In Canada	536
8	CTV	Cold Squad	523
9	CBC	This Hour Has 22 Minutes	512
10	CTV	Mysterious Ways (r)	497

Note: Émissions en période de grande écoute seulement, 2 septembre 2002 au 6 avril 2003.

SOURCE: Recherche Média Nielsen

Auditoire des émissions spéciales canadiennes dramatiques/comiques Année de radiodiffusion 2002-03

RANG	RÉSEAU	ÉMISSION	DENSITÉ (000)
1	CBC	Royal Canadian Air Farce New Year's Special	1,879
2	CBC	Dave Foley's True Meaning of X-Mas	1,522
3	CTV	100 Days in the Jungle	1,057
4	CBC	Betrayed	925
5	CTV	Tagged: The Jonathan Wamback Story	900
6	CBC	The Joke's On Us: 50 Years of CBC Satire	817
7	CBC	Talking to Americans (r)	806
8	CBC	CBC All-Star Comedy Homecoming	798
9	CTV	Stolen Miracle	786
10	CBC	Just For Laughs NWYR	764
11	CBC	Many Trials of Jane Doe	735
12	CBC	Royal Canadian Air Farce Countdown	734
13	CBC	The New Beachcombers	723
14	CBC	Royal Canadian Air Farce New Year's Spl (r)	697
15	CTV	A Colder Kind of Death	621

Note: Émissions en période de grande écoute seulement, 2 septembre 2002 au 6 avril 2003.

SOURCE: Recherche Média Nielsen

27. Quant à la Télévision française de Radio-Canada, celle-ci a traditionnellement joué un rôle prédominant et innovateur dans la production des dramatiques de langue française. Ce type de programmation tient un rôle de premier plan, sans doute à nul autre pareil, dans la réalisation d'une partie du mandat de la Société qui lui est tout à fait spécifique, à savoir, « contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales » (*Loi sur la radiodiffusion*, art. 3 m) (vi).
28. La télévision publique a été et demeure un des éléments moteurs de la production de dramatiques canadiennes de grande qualité. C'est elle qui a toujours établi la norme, en innovant constamment et en favorisant l'émergence de nouveaux talents, en cherchant des façons originales de mettre en situation des réalités auxquelles s'identifient les Canadiens et qui véhiculent un sens profond d'appartenance à des valeurs historiques, culturelles, politiques ou sociologiques communes à notre société.
29. Ce rôle de leadership a eu un impact déterminant et positif sur les attentes du public, et sur les radiodiffuseurs du secteur privé, qui ont eu à relever le défi de respecter la norme établie par Radio-Canada. En raison du nombre élevé et de la grande qualité des dramatiques diffusées à son antenne au cours des cinquante premières années de son existence, il ne fait pas de doute que Radio-Canada a contribué, plus que toute autre institution, au développement, chez les francophones, d'un sentiment d'appartenance et d'identité commune, partout au pays.
30. Les dramatiques ne sont pas uniquement une partie importante du mandat de Radio-Canada; elles sont au cœur de son identité et de sa relation avec les auditoires francophones à travers le pays. La crise actuelle qui touche le financement des dramatiques a donc des conséquences directes sur la capacité de la Télévision française de Radio-Canada de continuer à jouer son rôle de leader et de répondre adéquatement aux grandes attentes de son public dans l'exercice du mandat qui lui a été confié.

Les besoins différents des radiodiffuseurs privés et publics

31. Malgré les changements récents apportés au FCT, qui permettent à un radiodiffuseur d'avoir sa propre enveloppe, CBC/Radio-Canada est toujours convaincue qu'il est à la fois injuste et inacceptable que les productions destinées au radiodiffuseur public national doivent être en compétition avec celles des radiodiffuseurs privés, comme par exemple cela continue d'être le cas pour les dramatiques de langue anglaise en vertu des nouvelles règles du FCT. Nous estimons que les besoins, objectifs et buts poursuivis par le secteur public et le secteur privé sont tellement distincts et dissemblables qu'on ne peut pas et qu'on ne devrait pas les considérer comme étant interchangeables. Nous croyons que la création et le financement d'une enveloppe budgétaire complètement séparée pour les dramatiques qui prendrait pleinement en considération la nature particulière de notre mandat et des attentes qui en découlent, serait un des moyens importants par lequel on pourrait maximiser la contribution de CBC/Radio-Canada en matière de dramatiques canadiennes, et au système canadien de radiodiffusion en général.

32. En ce sens, nous partageons les inquiétudes de Guy Fournier, lorsqu'il conclue dans son rapport au CRTC que Radio-Canada a de plus en plus de difficultés à offrir une programmation qui divertit, conformément à son mandat, en raison d'un financement qui provient de sources incertaines et de politiques de financement qui sont de plus en plus orientées vers des objectifs commerciaux plutôt que culturels. Guy Fournier expose la problématique en ces termes :

Est-ce qu'on ne sera pas tenté, un jour, de mettre la SRC sur le même pied que les télévisions privées pour toute sa programmation de divertissement en lui conservant son statut de télévision publique subventionnée uniquement pour l'autre partie de son mandat?

33. Les différences fondamentales entre la radiodiffusion publique et privée sont, de fait, largement prises en considération dans les politiques et réglementations du CRTC. Par exemple, la politique sur la télévision de 1999 sur les émissions prioritaires, qui joue un rôle de pierre angulaire, s'applique uniquement aux radiodiffuseurs privés commerciaux. Des exigences différentes, spécifiques à CBC/Radio-Canada et qui correspondent à son mandat particulier et à son rôle dans le système de la radiodiffusion, ont été énoncées lors du renouvellement des licences de ses réseaux de télévision en janvier 2000. Au cours de cette procédure, le Conseil a émis les commentaires suivants :

« La SRC [Télévision anglaise] constitue depuis longtemps une source importante d'émissions dramatiques canadiennes originales, incluant des dramatiques pour la famille comme la saga *Avonlea*, la série audacieuse pour adulte *Da Vinci's Inquest*, des satires comme *The Royal Canadian Air Farce* et *This Hour Has 22 Minutes*, ainsi que des longs métrages canadiens pour la télévision. En diffusant ces émissions, la SRC apporte son soutien aux producteurs canadiens, emploie des artistes canadiens et offre aux téléspectateurs du divertissement de qualité. »

et

« Le Conseil félicite la titulaire [Télévision française] pour son rôle de chef de file en ce qui concerne la présentation de dramatiques de langue française. Les choix de programmation innovateurs de la télé de Radio-Canada servent d'exemple à tous les radiodiffuseurs de langue française. Le Conseil encourage la titulaire à maintenir ce rôle de chef de file. »

34. Bien que le rapport de Trina McQueen et que le modèle de Nordicity proposent tous deux des options qui pourraient être utiles pour les radiodiffuseurs du secteur privé, ils ne font qu'effleurer les besoins du service de télévision anglaise de CBC. Nous ne voyons pas par quel moyen leur proposition d'incitatifs basés sur des rendements d'auditoires pourrait s'appliquer à CBC ou à nos efforts en vue de continuer à jouer un rôle de premier plan dans la production et l'écoute de dramatiques de haute qualité, qui soient distinctement canadiennes.

35. Un financement accru, stable et prévisible est ce dont a besoin CBC/Radio-Canada. Au cours des trois dernières années, la Société a pu bénéficier d'un financement additionnel de 60 M\$ par année à son budget de base, somme que nous avons entièrement consacrée à la création de programmes pour nos services de radio et de télévision. Le maintien de ce financement, et son augmentation progressive avec le temps, sont absolument critiques si nous voulons pouvoir conserver nos grilles de programmation canadienne télévisuelle.

Le rôle des incitatifs réglementaires

36. Dans ses recommandations au gouvernement du Canada sur les moyens à prendre pour soutenir la programmation canadienne, le Comité permanent du Patrimoine canadien a insisté auprès du gouvernement pour que celui-ci mette l'accent sur des mesures et des incitatifs qui feraient en sorte que les auditoires canadiens regardent des émissions canadiennes.
37. Dans sa réponse, le gouvernement s'est dit d'accord pour reconnaître que le succès ne pouvait pas être simplement mesuré d'après le niveau de contenu canadien diffusé sur les écrans de télévision canadiens – en lui donnant du temps d'antenne - mais qu'on devait aussi accorder beaucoup d'importance à la mesure de la capacité d'attirer et d'augmenter les auditoires de ces programmes. Se basant sur cette réalité importante, le gouvernement déclarait que :

... le gouvernement prendra des mesures pour harmoniser ses mécanismes de réglementation et de financement de sorte qu'ils visent davantage à attirer des auditoires pour une programmation canadienne. Il croit notamment qu'il faut déployer des efforts particuliers pour augmenter les auditoires des dramatiques canadiens de langue anglaise. Les succès de ces efforts pour attirer de nouveaux auditoires vont certes varier selon les divers genres d'émissions canadiennes. De plus, la SRC a un mandat particulier qui diffère de celui des radiodiffuseurs privés. Le gouvernement en tiendra compte également lors de l'évaluation des cotes d'écoute.

38. Au cours des années 80 et 90, le Conseil a progressivement mis l'accent sur les incitatifs réglementaires comme instruments de politique publique et le rapport de Trina McQueen, le rapport du Comité permanent du Patrimoine canadien et le gouvernement lui-même ont poursuivi dans le même sens.
39. Dans son rapport, Trina McQueen formule cinq mesures incitatives comme moyens de favoriser la quantité et le placement à l'horaire de dramatiques canadiennes de langue anglaise à la télévision. Ces mesures vont d'un crédit de contenu canadien de 150 % accordé à toute production dramatique canadienne de 10 points, à une minute additionnelle de temps publicitaire pour la diffusion, avec une reprise, d'une heure de production originale d'une dramatique canadienne de 10 points, à un crédit de 200 % de contenu canadien pour une dramatique à succès diffusée par un service de télévision conventionnel qui obtiendrait plus d'un million de téléspectateurs, à un crédit d'émission prioritaire pour la production d'une émission pilote en dramatique lorsque le diffuseur paie

- l'équivalent de 25 % des droits de licence. Et dans le but d'encourager les radiodiffuseurs à investir des capitaux, le Conseil devrait permettre qu'on soustraie ces investissements à haut risque des obligations de dépenses en programmation. Il est digne de mention que toutes ces mesures incitatives sauf une visent spécifiquement le secteur privé.
40. Il s'agit de propositions valables qui seront bénéfiques aux radiodiffuseurs privés, en particulier ceux qui épousent la vision du Conseil et qui désirent améliorer et augmenter la place des émissions dramatiques canadiennes sur nos écrans de télévision. Des incitatifs peuvent être introduits, et ils devraient s'avérer bénéfiques pour les radiodiffuseurs qui veulent faire quelque chose de positif et prendre des initiatives de diffuser davantage d'émissions canadiennes et d'offrir davantage de dramatiques canadiennes dans leur programmation.
 41. Cependant, il est regrettable qu'en dépit du bien-fondé de ces incitatifs, ceux-ci ne pourront pas aider la création d'une nouvelle émission dramatique canadienne pour diffusion à l'antenne de CBC/Radio-Canada.
 42. CBC/Radio-Canada est confrontée aux mêmes pressions pour le financement des dramatiques que les radiodiffuseurs privés, ce qui affecte le volume de programmation que nous sommes en mesure de soutenir, y compris les dramatiques. Avec nos niveaux de financement encore une fois en baisse, et avec la baisse des budgets dont dispose le FCT, comparativement à ceux des dernières années, et faute de nouvelles sources de financement, nous ne pouvons pas nous attendre à être en mesure de maintenir nos services de programmation à leur niveau actuel dans les années à venir.
 43. Bien que dans son étude, Trina McQueen suggère de mettre en place certains incitatifs économiques visant à augmenter la place des dramatiques canadiennes dans les grilles de programmation des radiodiffuseurs privés, nous ne croyons pas que ces mesures soient suffisantes à elles seules pour générer des bénéfices économiques qui augmenteraient la production de dramatiques, en raison du coût élevé de celles-ci. Des financements additionnels sont requis en complément de ces incitatifs, faute de quoi ceux-ci ne feraient qu'augmenter la demande pour les fonds existants, qui sont déjà insuffisants. Il pourrait également en résulter une nouvelle réduction des argents en provenance de ces fonds auxquels CBC/Radio-Canada a accès.
 44. Étant donné cette réalité, nous demandons au Conseil de prendre en considération le contexte particulier dans lequel opère CBC/Radio-Canada lorsqu'il annoncera des mesures visant à encourager la production et la diffusion de nouvelles émissions dramatiques à la fin du présent examen. Un appui soutenu des autorités publiques à l'égard des initiatives actuelles de CBC/Radio-Canada et de ses besoins, ainsi qu'une reconnaissance par le Conseil de la contribution unique de CBC/Radio-Canada pour offrir aux Canadiens des émissions distinctives et innovatrices et des histoires canadiennes, seraient un des gestes positifs que pourrait poser le CRTC dans le cadre de la présente procédure.

Conclusion

45. La dure réalité est la suivante : à moins de s'attaquer aux défis économiques auxquels la programmation canadienne fait face, peu de progrès durable ne pourra être accompli. Une révision fondamentale des attentes réglementaires qui s'appliquent au secteur privé et un effort concerté des gouvernements s'imposent, de même que des agences de financement et du Conseil, pour se pencher sur la situation des dramatiques canadiennes dans un nouvel esprit.
46. Dans un monde aux ressources limitées, le moment est venu de reconnaître qu'on ne peut pas attendre de tous les joueurs le même niveau de participation à l'atteinte de l'objectif. C'est pourquoi leur accès au financement et aux incitatifs devrait être proportionnel à l'ensemble de leur contribution, et devrait remplacer le système actuel à « taille unique », selon lequel tous sont traités sur le même pied d'égalité. Il est également approprié de reconnaître que les radiodiffuseurs privés et publics opèrent dans des contextes fondamentalement différents et, ce faisant, qu'ils ont besoin d'outils différents pour rehausser leur contribution à la programmation canadienne et aux dramatiques canadiennes.
47. Il est primordial pour CBC/Radio-Canada qu'elle puisse avoir accès à un financement stable si elle veut maintenir sa capacité d'offrir une programmation très majoritairement canadienne, et poursuivre sa stratégie à l'égard des dramatiques percutantes et des séries dramatiques régulières. De plus, l'accès au niveau de financement historique du FCT est primordial. Cependant, le moment est venu de créer une enveloppe distincte pour la télévision publique qui serait totalement réservée aux projets des producteurs indépendants.
48. Le manque de fonds et l'absence de coordination entre les instruments de financement et le cycle de planification d'une production sont le pire ennemi des dramatiques canadiennes. Il faut entre trois et quatre ans entre le moment de conception et de diffusion pour un projet comme *Random Passage*. L'incertitude et les années de discussions nécessaires pour déterminer quel financement proviendra de différentes sources pour un tel projet de plusieurs millions de dollars ne font rien pour soutenir l'élan créatif de dramatiques innovatrices et percutantes qui auront un impact sur les auditoires.
49. Tout ceci nous ramène aux questions essentielles évoquées ci-haut quant au recours aux incitatifs. Les incitatifs devraient être conçus et modelés en fonction des radiodiffuseurs qui se sont engagés à offrir une programmation canadienne distinctive. Et quand les incitatifs ne sont pas une option viable – comme c'est le cas pour CBC/Radio-Canada en raison de son statut particulier – d'autres options de financement devraient être conçues et mises en place.
50. Nous croyons qu'un processus réglementaire qui reconnaîtrait et ferait sienne cette nécessité de développer deux approches parallèles pourrait réussir en fin de compte, là où d'autres approches, bien qu'ayant été menées avec de bonnes intentions dans le passé, ont toujours échoué.
51. Nos réponses aux questions du CRTC suivent.

QUESTIONS DU CRTC SPÉCIFIQUES AUX DRAMATIQUES DE LANGUE ANGLAISE :

Q1. Quels sont les éléments clés qui permettraient d'assurer une quantité adéquate de dramatiques canadiennes télévisées de langue anglaise originales et d'élargir l'auditoire de ce type de programmation?

Le principal facteur permettant d'assurer un volume adéquat de dramatiques au Canada est l'augmentation du financement de leur production. Il s'agit d'une réalité qui a toujours existé mais à laquelle, jusqu'à ce jour, on n'a pas trouvé de véritable solution.

Cette réalité se manifeste par le fait que depuis les tout premiers débuts de la télévision en Amérique du Nord, pour chaque heure de dramatique canadienne de langue anglaise sur nos écrans de télévision il y a eu presque 50 heures de dramatiques américaines disponibles. Le résultat, qui n'a rien de surprenant, est que nous nous trouvons culturellement submergés parce qu'il y a un manque flagrant de ressources pour contrer cette vague envahissante de produits étrangers.

Malgré cela, le fait est que les dramatiques canadiennes ont fait l'objet d'une forte demande de la part des radiodiffuseurs canadiens : on a largement sursouscrit aux enveloppes du PPC et du PDD ces dernières années. Mais sans financement additionnel et sans une révision fondamentale de la mauvaise économie du marché des dramatiques canadiennes, il n'y aura pas de solution facile à ce problème.

Nous sommes d'avis que des incitatifs réglementaires qui procureraient uniquement des avantages économiques limités aux radiodiffuseurs (par exemple, davantage de publicité ou une réduction de leur obligation vis-à-vis d'autres types de programmes prioritaires) ne génèreraient pas suffisamment d'avantages économiques – une réallocation des dépenses ou un accès à de nouveaux revenus – pour que les radiodiffuseurs puissent financer davantage de dramatiques canadiennes, à moins que des argents nouveaux soient injectés dans le système.

En l'absence de nouveaux revenus, ou de nouveaux mécanismes de financement, les « incitatifs » réglementaires qui auraient pour conséquence d'amener les radiodiffuseurs à répartir leurs budgets réservés aux dramatiques sur un plus grand nombre de productions, pourraient mener à une baisse de qualité et, par conséquent, à une perte d'auditoire.

On a fait grand cas de la suggestion à l'effet que la télévision de langue anglaise a besoin de plus de séries dramatiques de continuité – des séries hebdomadaires qu'on peut retrouver semaine après semaine dans le même créneau horaire, et sur plusieurs saisons de programmation et qui, avec le temps, seront de plus en plus populaires et attireront plus d'auditoires. Chose certaine, les séries de continuité ont un rôle important à jouer dans le système canadien de radiodiffusion, mais elles ont aussi leurs propres contraintes, y compris les coûts associés à la production de multiples épisodes, le besoin de s'approprier un public fidèle, semaine après semaine, et la nécessité d'avoir des annonceurs publicitaires disposés à soutenir le programme pendant la période au cours de laquelle elle se gagne un public suffisamment important pour lui permettre de continuer d'exister.

Il est digne de mention, de notre point de vue, que plusieurs des succès notables qu'ont connus les dramatiques canadiennes ne sont pas des séries de continuité, mais des mini-séries ou séries de durée limitée à grand budget – une sous-catégorie dramatique qui mérite d'être reconnue pour sa capacité à réaliser l'objectif d'offrir des dramatiques canadiennes aux auditoires canadiens. L'expérience récente la Télévision anglaise – avec un auditoire moyen de 1,5 millions de téléspectateurs pour chacun des deux soirs de la présentation de *Shattered City* - illustre bien ce point. La diffusion ces dernières années des séries dramatiques *Trudeau*, *Random Passage* et *Anne of Green Gables* a connu le même succès.

Le développement de nos créateurs est un autre élément clé si nous voulons augmenter les cotes d'écoute de nos dramatiques. Il reste que nous avons une petite population, et que, par conséquent, notre bassin de créateurs d'expérience – scénaristes, réalisateurs, comédiens – est plus restreint que celui des États-Unis et de plusieurs autres pays. On a recours au même talent créatif d'un projet de dramatique à l'autre, qu'il s'agisse du secteur public ou du secteur privé de la radiodiffusion. De plus, nos créateurs sont souvent attirés par des occasions de travailler aux États-Unis. En conséquence, nous devrions accroître nos efforts visant à renouveler et à maintenir notre bassin de créateurs pour des projets actuels et futurs. Ceci mérite d'être soutenu par des approches réglementaires positives.

Bien qu'il soit concevable que des incitatifs basés sur un élargissement de l'auditoire constituent un bon moyen de motiver les radiodiffuseurs privés à produire des dramatiques, ceux-ci ne vont pas fournir des émissions de haut niveau ou qui aient une importance culturelle significative. Ceci est tout particulièrement vrai dans le cas des programmes destinés à une diffusion par les radiodiffuseurs publics, national ou provinciaux, dont les mandats respectifs comportent un important volet culturel ou éducatif.

Q2. Quelle est l'efficacité des mesures incitatives ou des exigences réglementaires, dans la poursuite des objectifs d'augmentation des dramatiques originales de langue anglaise et d'élargissement de l'auditoire de ce type de programmation?

Bien que les exigences réglementaires aient garanti l'existence d'une certaine quantité d'émissions dramatiques, elles n'ont pas été conçues ni mises en place dans le but d'augmenter l'auditoire. Les règlements et les incitatifs qui seraient créés sans prévoir de nouvelles sources de financement additionnel ne réussiront pas à augmenter l'auditoire. De fait, ils pourraient avoir comme effet de les réduire si les mêmes sommes d'argent étaient réparties sur un plus grand nombre de projets.

Une approche réglementaire globale, qui prendrait ces éléments en considération, et qui serait ajustée en fonction de la capacité de l'industrie à générer les émissions dramatiques recherchées serait une façon positive pour le Conseil de réaliser son objectif.

Les mesures d'auditoire jouent également un rôle critique dans la révision des règles de financement du Fonds canadien de télévision, en ce qui concerne les productions télévisées canadiennes. Nous recommandons que le Conseil travaille étroitement avec les autorités de Téléfilm et du FCT afin de convenir d'un instrument de mesure commun.

Q3. Si des exigences ou incitatifs réglementaires se révèlent des outils efficaces qui facilitent la poursuite des objectifs du Conseil, quelles sont les propositions précises que le Conseil devrait adopter? Ces propositions devraient être détaillées le plus possible et les raisons de leur efficacité devraient être exposées.

Comme nous l'avons noté ci-haut, nous croyons que la hausse du financement pour la production de dramatiques est un facteur clé si nous voulons que l'offre de ce type d'émissions augmente.

Il est possible que le Conseil soit en mesure d'aider l'industrie à augmenter les financements des dramatiques en :

1. Encourageant ou exigeant que les sommes versées en vertu de la politique du Conseil des « avantages tangibles » le soient directement au budget du FCT ou à son enveloppe pour les dramatiques. Il existe actuellement plusieurs fonds de production indépendants qui ont leur propre structure administrative, ainsi que des objectifs, des lignes directrices et des critères d'accès différents. Certains, par exemple, sont limités à des projets destinés aux radiodiffuseurs du secteur privé ou à des radiodiffuseurs particuliers et d'autres ont pour critère d'admissibilité la province ou la région du pays où est établi le producteur. En plus d'accroître les sommes disponibles pour le financement de la production des dramatiques, notre proposition permettrait d'allouer des financements limités en fonction d'un seul ensemble d'objectifs. Par conséquent, cela réduirait les risques de « mauvaises connexions » dans le système, rendrait moins critique la nécessité d'harmoniser les différentes composantes du système de financement entre elles et réduirait les doublons administratifs. En fin de compte, davantage de fonds seraient dirigés vers la production d'émissions.

2. Comme alternative à ce qui précède, on pourrait revoir le rôle des fonds de production privés en fonction des besoins du système, dans le but d'accroître les financements pour la production de dramatiques, d'harmoniser les objectifs, d'accroître l'efficacité et de rendre ces fonds accessibles à tous les projets qualifiés. Ainsi, les émissions qui rencontrent les principaux objectifs du Conseil (plutôt qu'à un fonds en particulier) seraient financées, sans critère d'exclusion ayant trait à la provenance du producteur ou au statut privé ou public du radiodiffuseur.

3. Explorer avec les radiodiffuseurs privés la possibilité d'en arriver à une entente selon laquelle une portion des paiements excédentaires actuellement versés au Conseil en droits de licence de radiodiffusion – peut-être 30 % - soit volontairement redirigée vers l'enveloppe des dramatiques du FCT sur une base annuelle par les titulaires de licence qui ont des revenus annuels supérieurs à 1 M\$, tant et aussi longtemps que la question des paiements excédentaires n'est pas résolue.

Nous encourageons également le Conseil à envisager des incitatifs réglementaires destinés à accroître la qualité, la popularité et l'aspect novateur des dramatiques comme un moyen d'atteindre l'objectif d'un élargissement de l'auditoire. À titre d'exemples de ce genre d'incitatifs, citons : les crédits pour le développement et l'essai de nouveaux programmes et de nouveaux concepts, l'innovation, les pilotes, le mentorat et le soutien

de même que le recours à des nouveaux talents. À l'heure actuelle, il n'existe pas de mesure structurelle spécifique dans l'industrie canadienne pour aider à minimiser le risque associé à la production d'une émission pilote en dramatique, émission qui pourrait être retenue ou pas pour diffusion. Nous devons expérimenter si nous voulons créer une programmation nouvelle et originale. Toutefois, cela signifie qu'il y aura des échecs comme des succès. Si nous voulons faire en sorte que l'affection du public à l'égard de nos dramatiques soit encore plus grande, peut-être devrions-nous réexaminer les exigences de diffusion – dans certains cas aux heures de grande écoute - qui sont imposées à tous les programmes qui ont été produits moyennant une certaine forme d'aide publique tels que le FCT ou les crédits d'impôts.

Nous tenons cependant à rappeler que, bien qu'il peut s'agir d'un objectif fondamental et central à l'aide publique du financement de la production audiovisuelle, la mesure d'auditoire ne peut être qu'un parmi d'autres indicateurs utiles pour évaluer le succès, puisque ces indicateurs ne constituent pas un moyen suffisant pour assurer la production de programmes de grande qualité, et qui soient porteurs de signification culturelle.

QUESTIONS DU CRTC EN REGARD DES DRAMATIQUES DE LANGUE FRANÇAISE :

Q1. Existe-t-il des moyens qui permettraient au Conseil d'aider à assurer la continuité de la production de dramatiques de qualité, populaires et originales de langue française?

Le marché de langue française a atteint un plafond et ne connaît plus aucune croissance en terme de potentiel d'auditoire.

Dans ce contexte, l'écoute des services spécialisés a un impact considérable sur les parts de marché des chaînes généralistes. À ce phénomène récent s'ajoutent les capacités de promotion des groupes intégrés du secteur privé qui disposent aujourd'hui de moyens avec lesquels Radio-Canada ne peut rivaliser en raison de son mandat, de son contexte budgétaire et de ses contraintes opérationnelles. Les groupes privés ont l'avantage de pouvoir contrôler plusieurs médias qui sont soit hors du domaine de juridiction du CRTC - notamment ceux du domaine de l'imprimé (presse quotidienne, hebdomadaire) - soit non réglementés, comme c'est le cas pour l'Internet.

En raison de la baisse généralisée de l'écoute de son antenne et des conséquences que cela entraîne sur ses recettes publicitaires, de l'absence de compensations sous forme d'aides publiques directes, ainsi que l'effet jumelé de la diminution des ressources et des nouvelles règles adoptées au FCT, Radio-Canada pourrait ne plus être en mesure de produire des dramatiques dites « lourdes » dont chaque épisode d'une heure coûte plus d'un million de dollars. Jusqu'à maintenant, Radio-Canada a pu continuer de produire de telles dramatiques en réduisant le nombre d'épisodes et en augmentant considérablement ses licences. Comme l'a fait remarquer Guy Fournier dans son rapport, cette pratique n'encourage pas une fidélité à long terme de la part de l'auditoire.

Il s'agit pourtant d'un créneau dans lequel la Télévision française de Radio-Canada a excellé jusqu'à maintenant, ce qui lui a permis de présenter des œuvres d'une qualité exceptionnelle et qui ont marqué le public francophone d'un bout à l'autre du pays en

faisant partie des jalons de l'histoire de la télévision française au pays. Les succès qu'elle a connus avec des séries comme *Lance et compte*, *Les filles de Caleb*, *Blanche*, etc. ont incité les radiodiffuseurs privés à s'y aventurer et ce faisant, à accroître le volume et la qualité des œuvres dramatiques diffusées à la télévision française.

Le retrait de Radio-Canada de ce créneau laisserait le champ libre aux radiodiffuseurs privés qui, soucieux de la rentabilité de leurs investissements, hésiteront avant de courir un risque financier aussi considérable. C'est donc dire qu'à plus ou moins brève échéance, le public francophone serait privé de ce genre de production de grande qualité.

Bien que pour les deux prochaines années, les demandes de Radio-Canada ne seront plus en compétition avec celles provenant des radiodiffuseurs privés, il n'en demeure pas moins que l'attribution des fonds réservés à chaque radiodiffuseur au sein du FCT tiendra compte en partie du rendement d'auditoire des émissions canadiennes à l'antenne de ce radiodiffuseur.

Par conséquent, le maintien d'un contexte compétitif d'accès au financement qui continuera de prévaloir au sein de l'industrie pose un problème à long terme et ce, surtout au niveau de la production de certains types de séries dramatiques.

En effet, nous craignons que la production de séries dramatiques innovatrices, audacieuses, dans leur forme ou dans leur propos, ou qui reflètent notre histoire ou qui font appel aux nouveaux talents, ne devienne de plus en plus difficile à réaliser. Ainsi, des séries à la Télévision française comme *Bunker*, ou *La vie, la vie* et la prochaine série *Grande ourse* risquent de devenir plus périlleuses à financer en raison du fait qu'elles n'offrent pas, à prime abord, le même potentiel d'écoute et par conséquent ne fournissent pas les mêmes garanties ou perspectives de financement futures au FCT que des séries faisant appel à des valeurs établies ou qui sont réalisées selon une forme plus conventionnelle.

Et pourtant, ce type de séries dramatiques représente le cœur même de la mission de Radio-Canada et la marque distinctive d'une télévision publique.

En ce sens, nous partageons les inquiétudes de Guy Fournier, lorsqu'il constate dans son rapport au CRTC que la partie du mandat de Radio-Canada qui est celle de divertir devient de plus en plus difficile à exécuter dans la mesure où le financement nécessaire provient de sources qui sont incertaines et qui sont de plus en plus orientées vers des objectifs commerciaux plutôt que culturels. Guy Fournier posait la problématique en ces termes :

Est-ce qu'on ne sera pas tenté, un jour, de mettre la SRC sur le même pied que les télévisions privées pour toute sa programmation de divertissement en lui conservant son statut de télévision publique subventionnée uniquement pour l'autre partie de son mandat?

CBC/Radio-Canada en est venue à la conclusion et persiste à croire, et ce malgré les changements récents apportés au FCT, que la seule issue à long terme pour éviter cette situation serait de reconnaître le rôle distinctif et significatif que doit jouer la radiodiffusion publique de par la nature même de son mandat en lui réservant une enveloppe budgétaire distincte et des règles qui lui sont propres.

C'est pourquoi, selon nous, il faut envisager deux solutions possibles qui peuvent tout aussi bien aider la production d'émissions dramatiques de langue française que de langue anglaise :

1) identifier de nouvelles sources de financement, qui seraient strictement consacrées à ce type de production à budget élevé en procédant notamment à une révision des fonds de production privés afin d'aider la production d'œuvres marquantes dont la contribution très importante aux objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* justifierait le niveau élevé d'aide publique.

2) reconnaître le rôle distinctif et significatif que doit jouer la radiodiffusion publique de par la nature même de son mandat en lui réservant une enveloppe budgétaire distincte avec des règles qui lui seraient spécifiques.

Q2. De quelle façon des exigences ou mesures incitatives précises, qui contribueraient à appuyer les dramatiques de langue anglaise, peuvent influencer les dramatiques de langue française?

L'expérience récente démontre que les productions canadiennes réalisées simultanément en double tournage ont peut-être beaucoup plus de chance d'attirer un vaste auditoire de langue française que celles qui sont doublées. Le Conseil pourrait accorder une sorte de bonification à ce type de production dramatique canadienne en fonction des dépenses supplémentaires encourues. Les émissions produites en double tournage ont plusieurs avantages :

1) elles permettent de rejoindre de nouveaux et vastes auditoires ;

2) elles abordent des problématiques qui intéressent les citoyens canadiens, peu importe qu'ils parlent l'une ou l'autre des deux langues officielles;

3) elles privilégient un traitement de l'histoire qui saura plaire aux sensibilités propres aux auditoires francophones et anglophones canadiens au lieu de répondre aux goûts des auditoires étrangers.

Q3. Le Conseil devrait-il prévoir deux régimes de réglementation ou deux programmes de mesures incitatives distincts et séparés, un pour chaque marché linguistique?

Oui. Mais, nous sommes d'avis que le Conseil devrait également reconnaître les réalités distinctes des radiodiffuseurs privés et des radiodiffuseurs publics et prévoir deux régimes de réglementation distincts. Ni le rapport de Trina McQueen, ni l'analyse complémentaire de Nordicity, ne proposent de mesures susceptibles d'aider la Télévision française à mieux s'acquitter de son mandat en produisant des dramatiques de langue française de qualité.

Q4. Selon les tendances d'écoute, les services spécialisés accroissent progressivement leurs parts de marché, ce qui risque d'avoir des effets négatifs sur la publicité des réseaux traditionnels. Par conséquent, les réseaux pourront-ils continuer à produire des dramatiques d'une qualité et en quantités égales? Les services spécialisés devraient-ils affirmer leur rôle dans le domaine des dramatiques de langue française?

Les dramatiques, en raison de leur capacité de rassembler de vastes auditoires, jouent un rôle clé dans le positionnement et l'identité des chaînes généralistes. Contrairement aux chaînes spécialisées qui offrent une programmation largement basée sur les rediffusions, les réseaux conventionnels ont davantage besoin de programmes originaux.

CBC/Radio-Canada considère que les dramatiques constituent un des éléments clés de son mandat. C'est pourquoi elle met tout en œuvre pour offrir des dramatiques canadiennes à contenu culturel, social ou historique qui mettent en valeur le travail de création des auteurs, comédiens, réalisateurs, décorateurs, musiciens, etc.

Les ressources financières importantes nécessaires pour la production de dramatiques de qualité font que l'exercice est déjà bien difficile pour les chaînes généralistes qui disposent pourtant de moyens importants. Ces dramatiques dites « lourdes » ne peuvent exister que si elles attirent de vastes auditoires et que si elles génèrent des revenus publicitaires substantiels pour les diffuseurs. En permettant aux services spécialisés de jouer un rôle plus actif dans la production de dramatiques, on cours le risque d'augmenter la concurrence dans un marché aux ressources limitées. Il y a également risque d'accroître le volume de dramatiques à budget réduit au détriment de projets plus risqués qui requièrent des financements plus importants.

Certains projets de partenariat entre des services spécialisés et des chaînes généralistes ont certes rendu possible la production de séries dramatiques, notamment la série *Ç'ta ton tour Laura Cadieux* diffusée en première fenêtre sur Séries + et en deuxième passe sur TVA. Les arrangements financiers nécessaires ont été pris sans qu'il soit nécessaire de modifier le cadre réglementaire existant.

Q5. La télévérité a eu un immense impact sur la télévision québécoise. Ce nouveau genre peut-il menacer les dramatiques de langue française à texte? Peut-il au contraire représenter une nouvelle façon de refléter l'évolution de la société?

La téléralité connaît récemment au Québec et ailleurs dans le monde un succès remarquable auprès des auditoires. Ce phénomène mérite que nous réfléchissions aux raisons qui motivent le choix des téléspectateurs pour ce type d'émissions.

Selon nous, la télévérité ne représente pas une nouvelle façon de refléter l'évolution de la société. Les règles du genre s'apparentent plutôt à celles d'un jeu télévisé : l'émission de télévérité est avant tout une formule vendue à travers le monde, bâtie sur une série de règles et d'épreuves, avec ses arbitres, ses commentateurs, ses perdants et ses gagnants. Elle met à jour des valeurs humaines qui comprennent l'individualisme, la rivalité, les mesquineries, etc. qui font partie de la nature humaine sans aucun doute, mais qui ne constituent pas nécessairement le fondement de nos sociétés.

Il est assez inquiétant de constater que les producteurs de ce type d'émissions cherchent à se prévaloir de l'aide provenant des fonds publics, sous forme de crédits d'impôts, sous prétexte qu'il s'agit d'émissions documentaires et en dépit du fait que la plus récente réforme des critères lors du dernier budget provincial du Québec ait spécifiquement exclu ce type d'émission.

On ne devrait pas considérer la question de savoir si ce type de production devrait bénéficier de financements publics ou pas. Si cela était le cas, les productions dramatiques en seraient privées, ce qui ne ferait qu'aggraver la situation des dramatiques canadiennes authentiques qui se trouvent déjà à cours de financement.

AUTRES QUESTIONS :

Q1. Définition d'une émission dramatique : propositions destinées à modifier la définition actuelle d'une émission dramatique (catégorie 7) dans la mesure où celles-ci peuvent faciliter l'atteinte des objectifs de la présente instance.

La Société n'a qu'un seul commentaire à formuler en ce qui concerne la définition des émissions dramatiques canadiennes et cela concerne le nouveau genre que constitue la télévérité.

Pour nous, il est clair que la définition d'une émission dramatique devrait exclure de façon explicite toutes les émissions dites de télévérité, que nous définissons comme suit :

« émission ou série d'émissions qui présentent la vie de personnes réelles dans un contexte d'isolation partielle ou totale, sous surveillance de caméras et qui doivent respecter un certains nombres de règles du jeu en vue de l'obtention d'un prix ou d'une autre forme de récompense. »

Il serait inadmissible selon nous qu'on puisse prétendre qu'une émission de télévérité appartienne à cette catégorie (pas plus qu'à celle des documentaires de longue durée) bien qu'elle ait plusieurs traits en commun avec ceux d'une émission dramatique, y compris un canevas de base, la sélection des participants (casting) et le montage des séquences qui accentuent les « montées dramatiques ».

Q2. Services spécialisés : propositions susceptibles d'inciter les services spécialisés à jouer un rôle plus important dans la création et la présentation de dramatiques canadiennes.

Des ressources financières importantes sont nécessaires pour la production de dramatiques de qualité. Cette réalité rend déjà l'exercice difficile pour les chaînes généralistes, même celles qui disposent de moyens financiers importants, et qui tentent d'offrir et de maintenir une programmation continue d'émissions dramatiques aux heures de grande écoute. Au vu des ressources limitées du FCT pour la production de dramatiques, nous pensons que ces argents doivent être gérés avec beaucoup d'attention et investis là où ils feront le plus grand bien. D'une manière générale, les

radiodiffuseurs conventionnels par ondes hertziennes sont ceux qui continuent d'avoir le plus grand impact.

Conséquemment, nous recommandons que le Conseil ne compte pas davantage sur les services spécialisés pour fournir des émissions dramatiques percutantes. Il devrait plutôt se fier sur les services spécialisés pour que ceux-ci jouent le rôle de diffuseurs complémentaires, rôle qui leur a été accordé au départ selon le système canadien de radiodiffusion. Ceci serait conforme à la *Loi sur la radiodiffusion* qui prévoit que la programmation offerte par des services de programmation télévisée complémentaires devrait à la fois (art. 3 r) (i) « être innovatrice et compléter celle qui est offerte au grand public » et (art. 3 r) (iv) « comporter, autant que possible, des acquisitions plutôt que des productions propres ».